

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DUREGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juillet 2023**

**OBJET : Projet centrale agro photovoltaïque**

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. BIAU Jean-Luc a été élu secrétaire.

Le Maire informe l'Assemblée que la société ARKOLIA projette d'implanter une centrale agro photovoltaïque sur les communes de Bax et Latrape sur une surface de 59 hectares dont 28 hectares à Bax. La centrale alimenterait la centrale hydroélectrique de Carbonne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- S'oppose au projet.

Fait à BAX  
Le 25/08/2023

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc



La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 29/08/2023

Convocation : 07/07/2023

